

SOMMAIRE

I- Présentation de l'organisateur	P.3
A. Carte d'identité de l'organisateur	P.3
B. Le projet éducatif	P.4
II- Les Accueils Périscolaires	P.5
A. Les lieux d'accueils	P.5
B. Le fonctionnement	P.6
1 - L'équipe d'encadrement	P.6
a) Fonction de l'équipe pédagogique	P.7
b) Le suivi sanitaire	P.7
2 - Le règlement Intérieur	P.8
a) Inscription	P.8
b) Locaux	P.8
c) Horaires d'accueil	P.9
d) Participation des parents utilisateurs	P.9
e) Paiement	P.9
f) Le goûter	P.9
g) Les règles de vie collective	P.10
III- Les Objectifs Pédagogiques	P.11
A. Evaluation	P.14

I. Présentation de l'organisateur

A. CARTE D'IDENTITE DE L'ORGANISATEUR

Nom : Syndicat de Communes de la Côte

N°organisateur : 049ORG0437

Adresse : Rue de la Mairie 49730 Turquant
0241381165 (poste2)

Implantation :

- **Accueil périscolaire de Turquant**

Rue des Martyrs
49730 Turquant
02 41 50 70 83



- **Accueil périscolaire de Souzay-Champigny**

2 Route de Champigny
49400 Souzay-Champigny
09 88 77 31 32



- **Accueil périscolaire de Fontevraud :**

49 avenue Rochechouart
49590 Fontevraud-L'Abbaye.
02 41 51 48 43



B. PROJET EDUCATIF

Le Syndicat de Communes de la Côte organise au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal différents accueils périscolaires (multi-sites).

L'accueil périscolaire est un service qui permet d'accueillir régulièrement ou occasionnellement leurs enfants.

Il répond à des besoins importants et nombreux pour les parents, besoin de garde, besoin de sécurité pour leurs enfants mais c'est aussi un lieu de convivialité, de socialisation et d'autonomie qui permettent à l'enfant de se dépenser, créer, jouer et d'apprendre la vie en collectivité tout en respectant son rythme.

Il doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres. L'enfant est, pour toute l'équipe, au centre des préoccupations. L'aider à se construire est une priorité. Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs périscolaire constitue une réflexion collective qui définit des objectifs éducatifs et les moyens mis en œuvre pour les atteindre durant l'année scolaire

L'accueil périscolaire est un lieu qui propose une aide au devoir aux enfants le soir.

II. Les Accueils Périscolaires

Le Syndicat de Communes de la Côte gère les Accueils Périscolaires de Fontevraud (49590), Turquant(49730) et de Souzay-Champigny(49400).

La directrice Mme COUSYN Emilie, est nommée pour les 3 accueils. Celle-ci s'assure du bon fonctionnement, de la gestion administration et de la communication de ces accueils.

L'accueil Périscolaire dispose du PEDT (Projet Educatif Territorial) en lien avec l'association Familles Rurales Loire et coteau.

A. LES LIEUX D'ACCUEILS

L'accueil Périscolaire de Fontevraud se trouve aux 49 avenue Rochechouart 49590 Fontevraud-L'Abbaye.

Il est ouvert de 7h00 à 8h40 et de 16h20 à 18h45, (pendant les périodes scolaires).

Les animatrices sont : Mme DOUCET Brigitte, Mme DELINEAU Florence sont titulaires du BAFA, Mme DUDOIT Sandrine et Mme COIRAT Sandy.

L'accueil Périscolaire de Souzay-Champigny se trouve dans une salle polyvalente de l'école. Il est ouvert de 17h00 à 18h30, (pendant les périodes scolaires).

L'animatrice est Mme MERCIER Katia titulaire du BAFA.

L'accueil Périscolaire de Turquant se trouve dans une salle annexe à côté de l'école. Il est ouverture de 7h00 à 9h00 et de 17h00 à 19h00, (pendant les périodes scolaires).

Les animatrices sont Mme COUSYN Emilie (Directrice), Mme DILE Marion, Mme COUDAR Nathalie, Mme MERCIER Katia et Mme PERDRIAU Marine qui sont titulaires du BAFA.

La fermeture de ces 3 sites est fixée à 18h00 le vendredi soir.



Les enfants sont acheminés en car par le transporteur Ogalo pour les accueils de Turquant et Souzay-Champigny.



B. LE FONCTIONNEMENT

Le périscolaire accueille l'ensemble des enfants scolarisés sur les communes de Fontevraud l'Abbaye, Montsoreau, Parnay, Turquant et Souzay-Champigny.

Le périscolaire de Fontevraud accueille principalement les enfants scolarisés à l'école maternelle et primaire de Fontevraud l'Abbaye.

Le périscolaire de Turquant et Souzay-Champigny accueillent les enfants scolarisés aux écoles de Montsoreau, Parnay, Souzay-Champigny et Turquant.

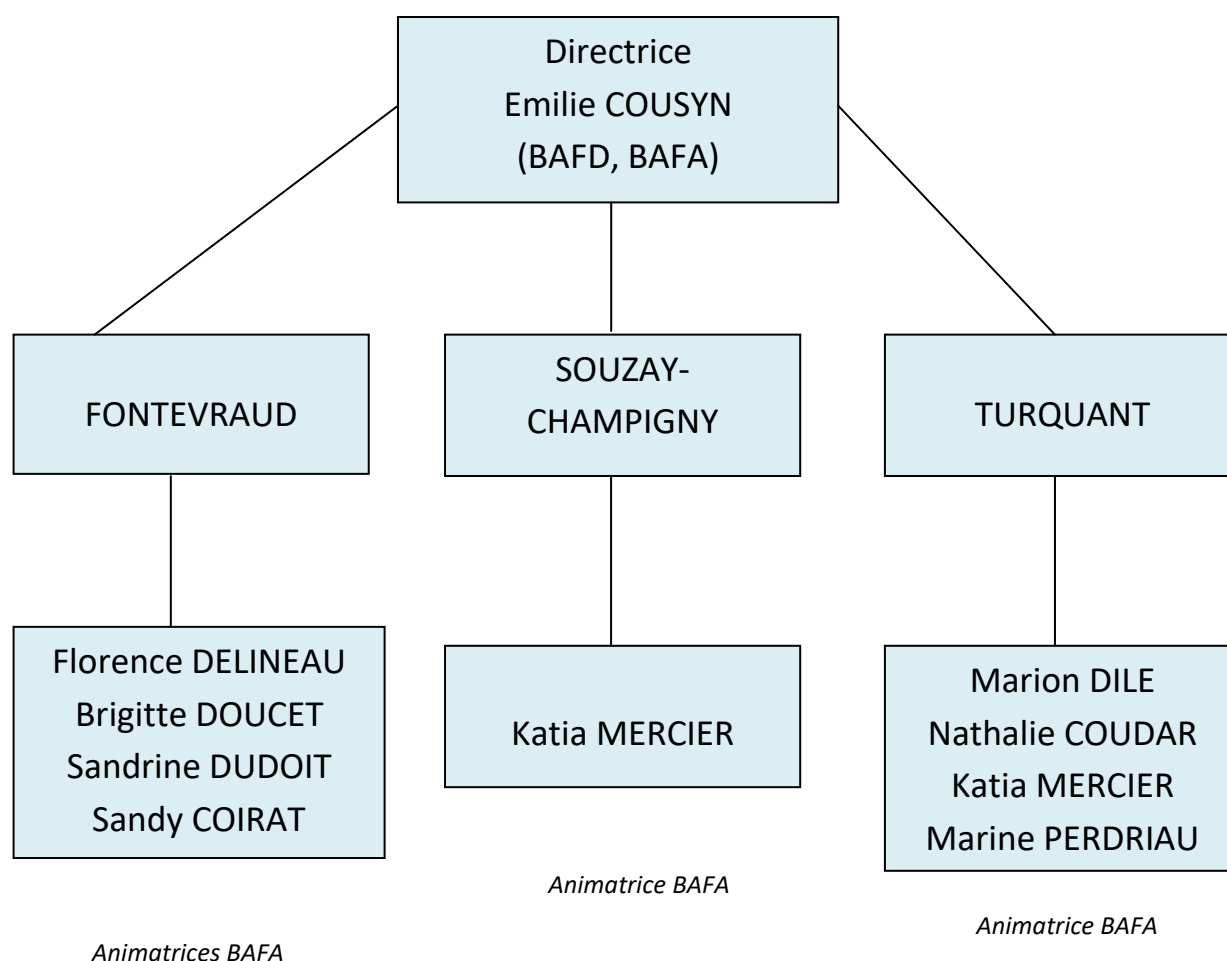
Les enfants sont âgés entre 3 et 10 ans, de la petite section au CM2.

Réglementation d'accueil :

3-5 ans : 1 animateur pour 14 enfants

6-10 ans : 1 animateur pour 18 enfants

1- L'équipe d'encadrement



a) Fonction de l'équipe pédagogique :

- ☞ D'assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant.
- ☞ D'être à l'écoute de chacun, en faisant en sorte de concilier leurs besoins individuels et les besoins du groupe.
- ☞ De proposer et d'animer différentes activités en tenant compte des besoins, des envies et du rythme de chacun.
- ☞ De travailler en équipe, d'être cohérent tout en répondant aux objectifs du projet pédagogique.

L'équipe encadrante est formée aux gestes des premiers secours et incendie tous les deux ans.

b) Le suivi sanitaire :

En cas d'incident bénin, ne nécessitant pas une intervention médicale, l'animateur soignera lui-même l'enfant et inscrira les soins effectués dans le cahier d'infirmerie :

- Date
- Nom/prénom de l'enfant
- Heure
- Description
- Gestes effectués
- Nom de l'animateur ayant exécuté les soins

En cas de fièvre, les familles seront contactées pour venir chercher leur enfant

En cas d'incident lourd, l'animateur préviendra la direction qui fera la jonction avec les pompiers ou SAMU avant d'enclencher une déclaration d'accident grave auprès de la DDSC puis appel aux parents.

2- Le règlement intérieur

a) Inscription :

La famille effectue les inscriptions via le dossier d'inscription envoyé en fin d'année scolaire par mail, téléchargeable sur le site internet (www.syndicat-cote.fr) ou en faisant la demande auprès du Syndicat de Communes de la Côte à la Mairie de Turquant.

Les inscriptions se font auprès des responsables des accueils du lundi au jeudi précédent de la semaine concernée à l'aide du coupon d'inscription (**téléchargeable sur le site internet**) ou en envoyant un mail : accueilperiscolaire.direction@gmail.com.

Les inscriptions peuvent se faire à l'année ou à la semaine.

INSCRIPTION ACCUEIL PERISCOLAIRE				
Accueil périscolaire de :				
Nom : Prénom(s) d(s) enfant(s) :				
Nombre d'enfant(s) :				
Semaine du / / au / / Année <input type="checkbox"/>				
JOUR	MATIN		SOIR	
	Heure début	Heure fin	Heure début	Heure fin
LUNDI				
MARDI				
JEUDI				
VENDREDI				

Signature

b) Locaux :

- ☛ Pour l'accueil périscolaire de Souzay-Champigny, une salle aménagée de l'école est disponible.
- ☛ Pour l'accueil périscolaire de Turquant, une salle annexe à l'école est disponible.
- ☛ Pour l'accueil périscolaire de Fontevraud-l'Abbaye, une salle annexe à l'école est disponible. **La responsabilité parentale s'applique jusqu'à la porte du local et non jusqu'au portail de l'école.**

c) Horaires d'accueil :

Les jours de classes :

	Turquant	Souzay	Fontevraud
Le matin de	7h00 à 9h00	/	7h00 à 8h40
Le soir de	17h00 à 19h00	17h00 à 18h30	16h20 à 18h45
Le vendredi de	17h00 à 18h00	17h00 à 18h00	16h20 à 18h00

d) Participation des parents utilisateurs :

Quotient familiale inférieur ou égal à 396 : 1,65 € de l'heure

Quotient familiale supérieur ou égal à 396 : 2,00 € de l'heure

Toute ½ heure commencée est due.

Nous vous demandons de bien vouloir nous fournir une attestation de la CAF ou de la MSA en nous indiquant votre quotient familial.

L'absence de justificatif du quotient familiale entraîne le paiement du taux horaire le plus élevé

e) Paiement :

Le paiement de l'accueil périscolaire se fera soit par prélèvement automatiquement (**Imprimé à télécharger sur le site internet**) et de nous le retourner accompagner d'un RIB, soit par chèque bancaire.

Vous continuerez à recevoir la facture tous les mois.

f) Le goûter :

Le goûter est fourni individuellement par les familles.

g) Les règles de vie collective :

Attitude et obligations des enfants :

- ✚ L'accueil périscolaire est un service rendu.
- ✚ Les enfants qui le fréquentent sont tenus de respecter les règles élémentaires de vie en collectivité.
- ✚ Ils doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement. Ils doivent tenir compte des observations qui leur sont faites et faire preuve de citoyenneté (respect du matériel mis à disposition) enfin, ils ne sont pas autorisés à détenir des objets dangereux.
- ✚ Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de l'accueil périscolaire et la vie collective, les parents reçoivent un premier avertissement écrit de la part du syndicat.
- ✚ En cas de récidive, un rendez-vous sera organisé avec les animatrices, la directrice, éventuellement un élu représentant du syndicat avec les parents afin de rechercher des solutions avant une éventuelle exclusion d'une semaine.
- ✚ Dans le cas où le comportement de l'enfant ne serait pas amélioré, et si sa présence devait être un risque pour lui-même ou pour le groupe, une exclusion définitive pourra être envisagée, en fonction de la gravité des faits reprochés.

Obligations des parents :

- ✚ Les parents, responsables de leur enfant, doivent veiller à ce que son attitude soit conforme à la vie en collectivité.
- ✚ Ils supportent les conséquences du non-respect des dispositions énoncées dans cet article : ainsi en cas de détérioration du matériel dûment constaté par les animatrices, le coût de remplacement ou de remise en état sera à la charge des parents.
- ✚ L'attention des parents est attirée sur le fait que l'attitude d'un enfant peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.
- ✚ Enfin, pour la bonne marche du service et dans le respect des libertés de chacun, il est rappelé aux parents de respecter scrupuleusement les horaires identifiés à l'inscription et stipulés dans le présent règlement.
- ✚ En début d'année une charte sur les règles de vie en collectivité sera effectuée par les enfants et les animatrices.

III. Les Objectifs Pédagogiques

Suite au PEDT incluant un plan mercredi, il a été convenu d'élaborer un projet pédagogique commun à tous les accueils périscolaires du territoire de la Côte qui regroupent : l'accueil de loisirs des P'tites Fripouilles (géré par l'AFR Loire et Coteau), les accueils du matin et du soir les jours d'école (gérés par le Syndicat de la Côte).

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens mis en place	Evaluation
Sensibiliser l'enfant à son environnement	Sensibiliser l'enfant à son environnement naturel	* Animations sur le tri sélectif et le circuit de recyclage * Mise en place de poubelles de tri identiques sur tous les accueils	* Les enfants et l'équipe utilisent des poubelles de tri correctement
	Sensibiliser l'enfant à l'écocitoyenneté	* Création d'un jardin pédagogique et de plantations	* Le jardin est entretenu et chaque enfant en connaît le contenu
	Développer les partenariats locaux	* Visites ludiques des monuments du territoire * Un document répertoriant les associations du territoire est tenu à jour * Elaboration de partenariats avec des associations locales, ainsi que les établissements culturels du territoire (asso Lire et Faire Lire, musées, bibliothèque, PNR, Ligériens de cœur, le petit messenger etc....)	* Une sortie par période est organisée * Les équipes d'animation connaissent les ressources du territoire
	Favoriser l'expérimentation	* Mise en place d'activités scientifiques	* Les équipes d'animation et les enfants sont impliqués dans les événements locaux et scolaires
Favoriser la sociabilisation	Favoriser l'éducation physique et sportive	* Différentes activités sportives et jeux d'équipes sont proposés aux enfants quotidiennement	* Les enfants participent aux activités et jeux d'équipes
	Favoriser la vie en groupe	* Elaboration avec les enfants et affichage des droits et devoirs de chacun * Organisation de temps d'échange hebdomadaires pour consulter les enfants sur le planning d'activités, les projets et l'achat de jeux * Mise à jour et suivi, par l'équipe, d'un cahier de correspondance par groupe, qui permet de garder la trace des événements marquant de la journée, des idées ou réflexions des enfants	* Les enfants connaissent le prénom des autres enfants et des adultes encadrants * L'équipe fait respecter les règles de vie communes et sanctionne de façon juste en cas de non-respect * Les enfants échangent hors des temps d'activités * Le cahier de « suivi d'idées » est tenu à jour et consulté par l'équipe

	Favoriser l'apprentissage et l'exercice d'une citoyenneté responsable	<ul style="list-style-type: none"> * Les enfants rangent le matériel de leur activité avant d'en commencer une autre * Les enfants participent tour à tour aux tâches collectives. Les animateurs tiennent un planning à jour afin de s'assurer que chaque enfant participe de façon équitable 	<ul style="list-style-type: none"> * Les espaces en autonomie sont rangés correctement après utilisation * Les enfants ont une attitude de respect envers l'équipe d'animation et entre eux
	Favoriser la coopération	<ul style="list-style-type: none"> * Des jeux et grands jeux coopératifs sont proposés aux enfants régulièrement * Organisation de ciné-débats ou jeux sur des thématiques du vivre ensemble : harcèlement, impact des mots, les discriminations, la famille, égalité filles/garçons 	<ul style="list-style-type: none"> * Les enfants jouent ensemble
<p>Favoriser le bien-être de l'enfant</p>	Faire découvrir des activités innovantes et diversifiées	<ul style="list-style-type: none"> * Les enfants ont le choix des activités, mais aussi d'y participer ou de ne pas y participer * Diversité des activités proposées pour que chaque enfant puisse s'épanouir dans les activités qu'il aime * Mise en place d'activités adaptées selon les capacités de chacun 	<ul style="list-style-type: none"> * Les enfants racontent leur journée aux parents * Les enfants participent aux différentes activités
	Développer des activités artistiques	<ul style="list-style-type: none"> * Du chant, de la musique et de la danse sont proposés de façon régulière dans les accueils, soit par des intervenants, soit par l'équipe d'animation * Une partie du matériel est accessible en autonomie aux enfants 	<ul style="list-style-type: none"> * Les enfants apprennent des chansons ou danses et les transmettent à leur famille * Les enfants savent comment et quand utiliser le matériel en autonomie
	Être à l'écoute des besoins des enfants	<ul style="list-style-type: none"> * Les animateurs sont à l'écoute du rythme de chaque enfant, de ses choix et souhaits 	<ul style="list-style-type: none"> * Les enfants savent qu'ils ont le droit de ne pas participer à l'activité proposée * Les enfants demandent à leurs parents de venir dans les accueils
	Être à l'écoute des familles	<ul style="list-style-type: none"> * Les lieux sont aménagés pour permettre à l'enfant de se reposer et de jouer seul lorsqu'il en ressent le besoin * Mise en place avec la famille, d'un protocole d'accueil pour les enfants en situation de handicap ou de moins de 3 ans * Accessibilité des lieux d'accueil pour que les enfants à mobilité réduite puissent bénéficier des activités 	<ul style="list-style-type: none"> * Les enfants de moins de 3 ans sont accueillis et participent selon leurs capacités * Des enfants en situation de handicap sont accueillis et participent aux activités selon leurs capacités
	Favoriser le goût pour l'écriture, la lecture et les mathématiques	<ul style="list-style-type: none"> * Les animateurs utilisent les fiches d'activités thématiques disponibles sur le site du ministère de l'éducation. Les fiches sont classées par discipline et rangées dans un classeur consultable par les équipes d'animation dans tous les accueils-périscolaires 	<ul style="list-style-type: none"> * Les enfants utilisent les espaces de lecture aménagés sur chaque accueil

<p>Créer du lien entre le scolaire et le périscolaire</p>		<p>* Pour une cohérence pédagogique, les animateurs jeunesse de la Passerelle (9-12 ans) utilisent aussi les fiches thématiques pour créer des projets d'animation notamment sur les objectifs suivants : favoriser les activités physiques et sportives ; favoriser la pratique de la danse et de la musique</p> <p>* Intervention chaque mercredi d'un bénévole du dispositif « Lire et >Faire Lire » Un bénévole formé vient lire des histoires à un groupe de 6 enfants (par groupe d'âge) de 10h à 10h45</p>	<p>* Un planning Lire et Faire Lire est tenu à jour pour s'assurer que chaque enfant bénéficie, au moins une fois par période de l'intervention du bénévole</p>
	<p>Être à l'écoute des enseignants et représentants des parents d'élèves</p>	<p>* Une participation des accueils périscolaires sera organisée et planifiée en fonction des demandes des enseignants et/ou parents d'élèves. Exemple : créer des décorations pour la fête des écoles, etc... Les demandes devront être faites suffisamment en amont (au moins 2 mois), afin que les animateurs puissent s'organiser et intégrer les demandes au planning d'activités</p>	<p>* L'équipe d'animation est sollicitée par les élus, les enseignants ou les parents d'élèves pour participer aux événements dans l'école</p>

* Dans les accueils-périscolaires : le planning d'activités est périodique et contient les disciplines suivantes : cuisine, sciences, relaxation/yoga, théâtre/marionnettes, jeux pour écrire/lire et compter, arts-plastiques/activité manuelle/dessin, musique/chants, activités sportives/motricité, culture et patrimoine local, éducation à la citoyenneté, environnement.

A. EVALUATION

Les objectifs fixés dans ce document doivent faire l'objet d'une évaluation afin de savoir s'ils sont atteints, en cours d'acquisition, ou non atteints. Les critères sont de l'ordre du quantitatif et du qualitatif.

Quantitatif

- Nombre de présences
- Composition du groupe (âges)
- Nombre d'enfants pendant

Qualitatif

- Les enfants se connaissent
- Ils jouent ensemble
- Ils échangent hors des temps d'activités
- Ils ont une attitude de respect envers l'équipe d'animation et entre eux
- Les enfants racontent leurs journées aux parents
- Les enfants sont contents de venir à l'accueil-périscolaire